

Tous et toutes dans la rue les 16 et 30 janvier contre toutes les lois liberticides !

Le gouvernement développe un arsenal répressif et autoritaire qui remet en cause les libertés fondamentales de toutes et tous.

Face aux licenciements, à la croissance des inégalités, à l'explosion de la pauvreté, le gouvernement se donne les outils pour surveiller, réprimer et essayer de contenir la contestation et les luttes sociales.

Un état d'urgence

Opérationnel depuis le 23 mars 2020 et au moins jusqu'au 16 février 2021, l'état d'urgence sanitaire confie à l'Exécutif des pouvoirs exceptionnels. Le gouvernement en profite pour déroger au Code du Travail, limiter les garanties collectives et s'attaquer aux droits sociaux.

Après l'état d'urgence sécuritaire, la France aura été, depuis 2015, gouvernée pendant près de trois années sous un régime d'exception qui altère l'état de droit et met en péril la démocratie.

Deux lois

La loi dite de « sécurité globale » organise la surveillance policière de la population et s'attaque à la liberté d'informer. Elle s'appuie notamment sur le nouveau « schéma national du maintien de l'ordre » du ministère de l'Intérieur et renforce les moyens policiers de répression des manifestants. Cette loi est à l'opposé des principes républicains.

Avec la loi « confortant les principes républicains » présentée le 9 décembre, le gouvernement se drape des valeurs de la République mais stigmatise une partie de la population et s'en prend à la liberté d'association.

Trois décrets

Sous couvert de lutte antiterroriste, trois décrets, parus le 4 décembre au Journal officiel, autorisent de ficher les personnes en fonction de leurs opinions, de leurs activités politiques, de leurs convictions philosophiques et religieuses ou de leur appartenance syndicale.

Un amendement

Au cours du débat parlementaire sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), la majorité parlementaire a glissé un article qui criminalise les luttes sociales étudiantes en créant un délit de trouble au bon ordre d'une université.

Même si le Conseil Constitutionnel a censuré sur la forme cet amendement, c'est par la seule mobilisation que nous pouvons nous y opposer sur le fond,

Un code

Le code de justice pénale des mineur·es (CJPM), présenté le 1^{er} décembre à l'Assemblée nationale entrera en vigueur le 31 mars 2021. Il va à l'encontre de l'ordonnance de 1945 qui priorise l'éducation sur la répression. Il aligne la justice des jeunes sur celle des majeurs pour privilégier le contrôle et la probation.

Ces remises en cause de nos droits et libertés publiques individuelles et collectives construisent un avenir où violences sociales, répression et violences étatiques seront facilitées.

La somme des lois et décrets, non démocratiques et liberticides, qui nous tombent dessus, sous couvert de sécurité et de principes républicains sont « en même temps » les outils pour imposer la régression sociale attendue par les 1% les plus riches (casse de l'emploi, baisse des salaires, destruction des protections sociales...) et renforcer la capacité de réprimer tout mouvement



social à venir des 99%, qu'il soit syndical, étudiant ou citoyen.

Des centaines de milliers de citoyennes et citoyens ont déjà manifesté pour réclamer l'abandon du projet de loi « sécurité globale » dans tout le pays.

Dans un contexte de montée du chômage et de la précarité, de démantèlement des services publics

et de remise en cause des droits et garanties collectives, l'intersyndicale et les Gilets Jaunes maintiennent toutes leurs revendications, notamment l'abandon définitif de la réforme sur la retraite par points et celle de l'assurance chômage.

Un état d'urgence, deux lois, trois décrets, un amendement, un code... un inventaire à la Prévert ?

Non, un arsenal répressif et autoritaire !

LA RÉPUBLIQUE EST EN DANGER :

- La LIBERTÉ est bafouée
- L'ÉGALITÉ est niée
- La FRATERNITÉ est malmenée

Plus que jamais faire reculer le gouvernement est une nécessité ! Et c'est possible !

Ensemble, exigeons :

- Dès maintenant, le retrait total des propositions de loi « sécurité globale » et celle contre les séparatismes dite loi « confortant le respect des principes de la République »
- La fin immédiate des états d'urgence sanitaire et sécuritaire
- L'abrogation de toutes les lois liberticides.
- Le retour aux droits démocratiques, sociaux, syndicaux et aux libertés de circulation, de rassemblement et de manifestation pour toutes et tous.

MANIFESTATION :

- LE SAMEDI 16 JANVIER à 10H à l'AGORA PLACE DU CHAMP DE MARS à AUBENAS

-LE SAMEDI 30 janvier à AUBENAS

premières signatures :

